

RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00802
Numéro SIREN : 844 762 898
Nom ou dénomination : GROUPE 2L LOGISTICS

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2024 sous le numéro de dépôt 776

GROUPE 2L LOGISTICS

Société par actions simplifiée au capital de 8.278.316 euros
Siège social : 881, rue division Leclerc
88800 Vittel

844 762 898 RCS EPINAL

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 22 FEVRIER 2024**

Les soussignés :

- **2L INVEST**, société à responsabilité limitée au capital social de 110.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Epinal sous le numéro 794 537 852, dont le siège social est situé 881, rue Division Leclerc – 88800 Vittel, représentée par son gérant, Monsieur Laurent Lémond, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes (« **2L INVEST** »),
- **FPCI GEI 2**, fonds professionnel de capital investissement régi par les dispositions des articles L.214-20 et suivants du Code monétaire et financier, représenté par sa société de gestion, la société Poincaré Gestion, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros, dont le siège est situé 23 rue Lepois, 54000 - Nancy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 523 837 110, représentée par Monsieur Olivier Hamm, membre du comité de direction, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes (« **GEI** »),
- **INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION**, société anonyme au capital social de 31.182.199 euros, dont le siège est situé 3 rue Marconi, 57000 - Metz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 327 764 965, représentée par son directeur général, Monsieur Benoit Voinot, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes (« **ILP** »),

(ci-après dénommés les « **Associés** »)

détenant, ensemble, la totalité de 108.952 actions composant la capital de la Société,

rappelant que, conformément à l'article 20 des statuts de la Société, les décisions collectives des Associés peuvent résulter de leur consentement exprimé dans un acte sous seing privé,

étant précisé que le cabinet CFGS AUDIT, commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été régulièrement informé des décisions devant être prises.

reconnaissant avoir disposé, préalablement aux présentes, d'un délai suffisant pour prendre connaissance des documents suivants (les « **Documents Visés** ») :

- du texte des projets des présentes décisions,
- du rapport du Président sur le projet de réduction du capital social au moyen du rachat par la Société de ses propres actions et de leur annulation,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur le projet de réduction du capital social,

- des statuts de la Société,

à l'effet de statuer, par voie de décisions unanimes, sur l'ordre du jour suivant :

- renonciation aux délais de convocation et de remise des documents ;
- réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 1.450.559 euros par rachat par la Société d'un total de 19.091 actions en vue de leur annulation et délégation de sa réalisation au Président ;
- pouvoirs pour les formalités ;

ont pris, par le présent acte sous seing privé, les décisions unanimes suivantes :

PREMIERE DECISION

(Renonciation aux délais de convocation et de remise des documents)

Les Associés, renoncent purement et simplement aux délais légaux et statutaires de remise des Documents Visés et de convocation préalable avant la prise de décisions tels que prévus aux statuts de la Société et considèrent être dûment informés afin d'adopter les décisions ci-dessous.

DEUXIEME DECISION

(Réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 1.450.559 euros par rachat par la Société d'un total de 19.091 actions en vue de leur annulation et délégation de sa réalisation au Président)

Les Associés, connaissance prise des Documents Visés,

décident, conformément aux articles L. 225-204, L. 225-205 et L. 225-207 du Code de commerce, de procéder à une réduction du capital social non motivée par des pertes pour un montant nominal de 1.450.559 euros et de le ramener ainsi de 8.278.316 euros à 6.827.757 euros par voie de rachat de 19.091 actions de la Société, d'une valeur nominale d'environ 75,98¹ euros chacune, en vue de leur annulation ;

décident que l'offre d'achat sera ouverte pour une durée de vingt jours à compter de la date mentionnée dans l'avis adressé par le Président conformément aux articles R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce et sera close par anticipation dès lors que tous les Associés y auront répondu ;

décident que l'offre d'achat sera conditionnée à la réalisation des conditions suspensives suivantes (les « **Conditions Suspensives** ») :

- i) l'absence d'opposition des créanciers pendant un délai de vingt jours à compter de la date de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce du présent acte ou, en cas d'oppositions, du règlement des créances y afférentes par la Société et/ou de la constitution de sûretés ou du rejet de celles-ci par le Tribunal de Commerce,
- ii) la réalisation préalable de opérations suivantes :
 - a) l'apport prévu aux termes d'un traité d'apport partiel d'actifs en date du 9 février 2024 par 2L INVEST, de l'intégralité des titres qu'elle détient au sein de la Société représentant 70,91% du capital social et des droits de vote de la Société sur une base pleinement diluée tenant compte des AGA₂₀₂₃ au bénéfice de la société 2L LOGISTICS, société par actions simplifiée au capital de 78.957.2551 euros, dont le siège social est situé 881, Rue division

¹ Montant arrondi au centième.

Leclerc, 88800 - Vittel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Epinal sous le numéro 982 510 539 (« **2L LOGISTICS** ») (l'« **Apport Initial** ») ;

- b) les apports prévus aux termes du projet de traité d'apports complémentaires, par GEI et ILP de l'intégralité des titres qu'elles détiennent au sein de la Société, au bénéfice de la société 2L LOGISTICS (les « **Apports Complémentaires** »), qui deviendrait ainsi associé unique de la Société ; et
- c) la distribution de réserves de la Société au profit de 2L LOGISTICS d'un montant de 582.053 euros à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 suivant de la réalisation de l'Apport Initial et des Apports Complémentaires (la « **Distribution de Réserves** »),
- iii) l'agrément de 2L LOGISTICS en qualité de nouvel associé de S2PL Holding, société par actions simplifiée au capital social de 9.375.841 euros, dont le siège social est situé 10, rue Claude Girard – Vaux les Prés, 25770 Chemaudin et Vaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Besançon sous le numéro 879 876 852 (ci-après « **S2PL Holding** »)
- iv) la constatation par le Président de la réalisation définitive de la réduction de capital.

décident que si le nombre d'actions présentées n'atteignait pas le nombre total d'actions faisant l'objet de l'offre d'achat, le capital social serait réduit à due concurrence des actions achetées ;

décident que le rachat des actions de la Société sera rémunéré par attribution en nature de 7.406.997 actions ordinaires détenues par la Société au sein de capital social de S2PL Holding, moyennant un prix fixé à environ 1.013,57 euros² par action et un prix global de 19.350.000 euros ;

En conséquence, décident de déléguer tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet de :

- adresser les avis d'offre d'achat aux Associés ;
- constater la fin du délai d'opposition des créanciers et l'absence d'opposition des créanciers et, le cas échéant, le règlement des créances afférentes, la constitution de sûretés ou leur rejet par le Tribunal compétent ;
- constater la réalisation des Conditions Suspensives ;
- de constater le nombre d'actions que souhaitent céder les associés de la Société ;
- d'acquiescer, sous réserve et à compter de la date de satisfaction des Conditions Suspensives visées ci-dessus, jusqu'à 19.091 actions de la Société au prix unitaire d'environ 1.013,57 euros³, soit un prix total maximum de 19.350.000 euros ;
- de procéder à l'annulation des actions rachetées, conformément aux dispositions de l'article R. 225-158 du Code de commerce ;

²Montant arrondi au centième.

³Montant arrondi au centième.

- procéder à la passation des écritures correspondantes dans les registres des mouvements de titres et comptes individuels d'associés de la Société ;
- constater la passation des écritures correspondantes dans le registre des mouvements de titres et comptes individuels de S2PL Holding ;
- constater en conséquence la réalisation de la réduction du capital social de la Société ;
- modifier les statuts de la Société en conséquence ;
- procéder aux formalités de publicité et de dépôt corrélatives à cette réalisation ;
- et de manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour la formalisation de la résolution qui précède.

TROISIEME DECISION


(Pouvoirs pour formalités)

Les Associés décident de conférer tous pouvoirs au Président ainsi qu'au porteur d'un original, d'un extrait certifié conforme ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *

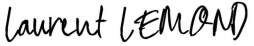
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal des décisions unanimes des Associés prises par acte sous seing privé, qui a été signé par l'ensemble des Associés et consigné au registre prévu par la loi.

Le présent document a été conclu à titre d'écrit sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code civil et signé par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en œuvre par DocuSign®, garantissant le lien de chaque signature avec le présent document conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

DocuSigned by:

5174D8902F5840B...
FPCI GEI 2
Représentée par Monsieur Olivier Hamm

DocuSigned by:

21CD80CB360C416
INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION
Représentée par Monsieur Benoit Voinot

DocuSigned by:

38BA84DD5C72408...
2L Invest
représentée par Monsieur Laurent Lémon